

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

**Article R. 122-3 du code de l'environnement**



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception 19 juillet 2013	Dossier complet le 20 août 2013	N° d'enregistrement F054-13-P0116
--------------------------------------	------------------------------------	--------------------------------------

### 1. Intitulé du projet

Remplacement d'un brise charge sur une conduite d'eau brute, par une turbine à contre pression destinée à produire de l'électricité.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
25° Installations destinées à la production d'énergie hydroélectrique	Construction d'une unité de production hydroélectrique d'une puissance maximale brute de 200kW

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Utilisation de la conduite d'eau brute construite en 2000, provenant du Barrage de la Touche Poupard à destination de l'usine de traitement du SERTAD.

#### 4.2 Objectifs du projet

L'eau brute arrive par gravité à un brise-charge à une pression de 10 bars pour être réduite à 2,5 bars.

Ajout d'une turbine à contre pression étanche, en dérivation du brise-charge existant pour produire de l'électricité sur le réseau d'eau brute, dont l'usage bénéficie déjà d'une autorisation en vertu de l'arrêté préfectoral du 14 avril 1995, modifié par l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2008.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 4 mois vont consister à implanter un bâtiment au dessus ou à côté du regard actuel, puis dévier la conduite actuelle vers la turbine installée dans ce bâtiment.

L'emplacement définitif du bâtiment sera déterminé en fonction des subventions demandées (au dessus sans subventions, sinon à côté en cas de subventions).

Le brise charge actuel sera remis en dérivation de la turbine pour assurer la circulation de l'eau brute vers l'usine de traitement lorsque la turbine est arrêtée.

Le projet va occuper une surface au sol réduite, estimée à moins de 60 m<sup>2</sup>.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La turbine fonctionnera automatiquement dès que l'usine de traitement demandera l'ouverture de la vanne.

La turbine s'arrêtera automatiquement dès que l'usine de traitement demandera la fermeture de la vanne.

Il n'y a aucun prélèvement d'eau, l'eau brute sera intégralement restituée à l'usine de potabilisation.

Il n'y aura ni pollution ni nuisance.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Conformément à la loi n° 2012-387 du 22 mars ayant modifié le code de l'énergie (articles L511-2 et L511-3), le projet d'ouvrage ayant pour vocation à produire accessoirement de l'électricité sur un ouvrage principal existant et servant à la production d'eau brute, lui-même étant régulièrement autorisé, le projet est donc dispensé d'autorisation.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Construction au dessus du regard actuel	
Superficie du regard inchangée	= 58,5 m <sup>2</sup>
Hauteur du regard rehaussée	= 6,50 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Les Côteaux de  
la Corbelière  
79400 Azay-le-Brulé

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 0 ° 14' 50" W Lat. 46 ° 23 ' 05 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

Arrêté préfectoral du 20 décembre 1999

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet sera construit dans le local existant qui sera rehaussé, ou à côté de ce local dans une zone inoccupée recouverte de tout-venant.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La zone a fait l'objet d'une enquête publique en novembre et décembre 2012, en vue de réviser les périmètres de protection du captage d'eau potable de la Corbelière.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Périmètre de protection immédiate du captage des eaux de la Sèvre de l'usine de la Corbelière (SMPAEP).
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Uniquement pendant la phase des travaux qui est prévue pour durer 4 mois, avec la présence d'une activité humaine et d'engins motorisés

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des risques sanitaires peuvent concerner l'utilisation de l'eau brute. Ces risques font l'objet de préconisations et d'une surveillance par l'ARS dans le cadre de l'autorisation actuelle et ne rentrent pas dans le périmètre d'une éventuelle étude d'impact.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des rejets hydrauliques exceptionnels peuvent intervenir en cas d'avarie dans la turbine. Un disque de rupture est prévu en cas de surpression afin de déverser l'eau brute dans la Sèvre Niortaise. Ce cas de figure existe déjà avec la soupape du brise-charge. Cette eau brute vient directement du barrage de la Touche Poupard, sans aucun traitement ni transformation.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par conséquent son déversement dans la Sèvre ne pose aucun problème d'environnement.
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

#### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Voir annexe volontaire ci jointe.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6: réponse au point 7) Auto-évaluation

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à  le,

Signature

 A. SITOU

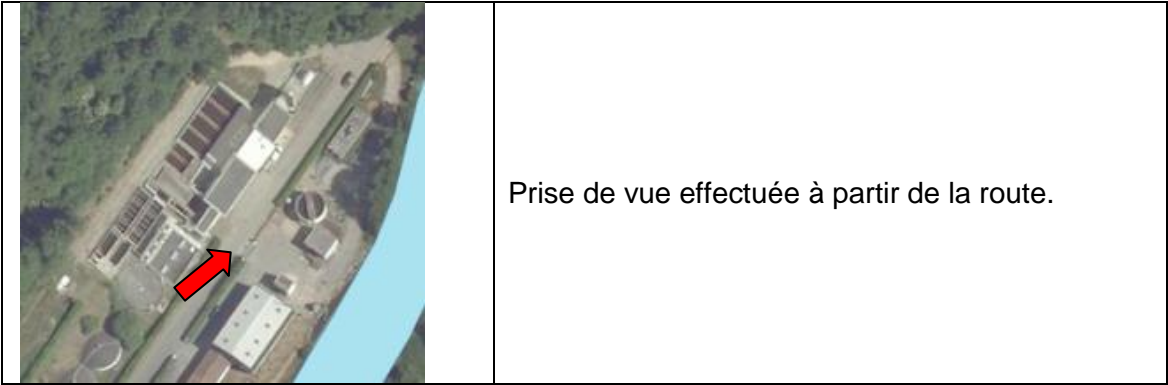
## Annexe 2 : plan de situation au 1/25 000



Origine : Géoportail

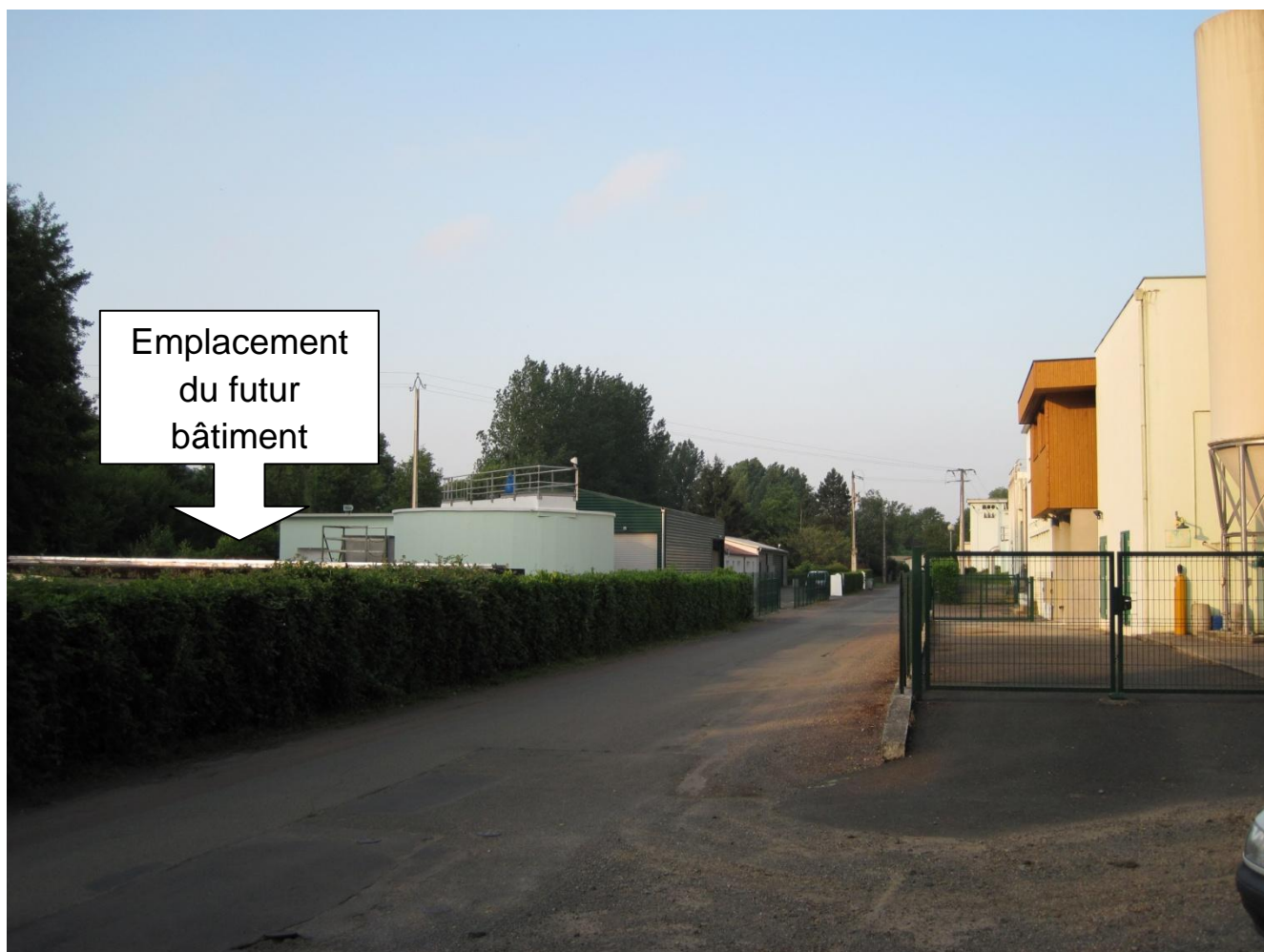
Situation du projet

**Annexe 3 : Prises de vues effectuées le 11 juillet 2013**





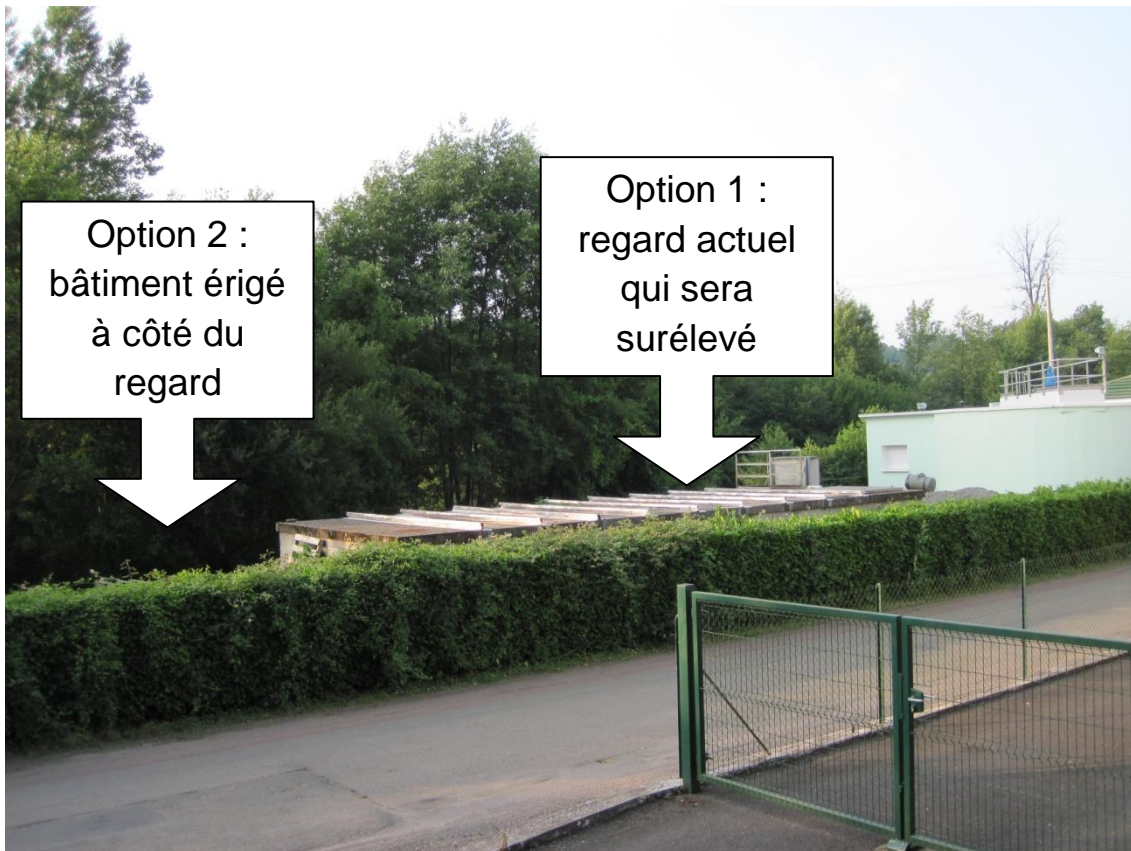
Prise de vue effectuée à partir du bas-côté de la route.



Emplacement  
du futur  
bâtiment



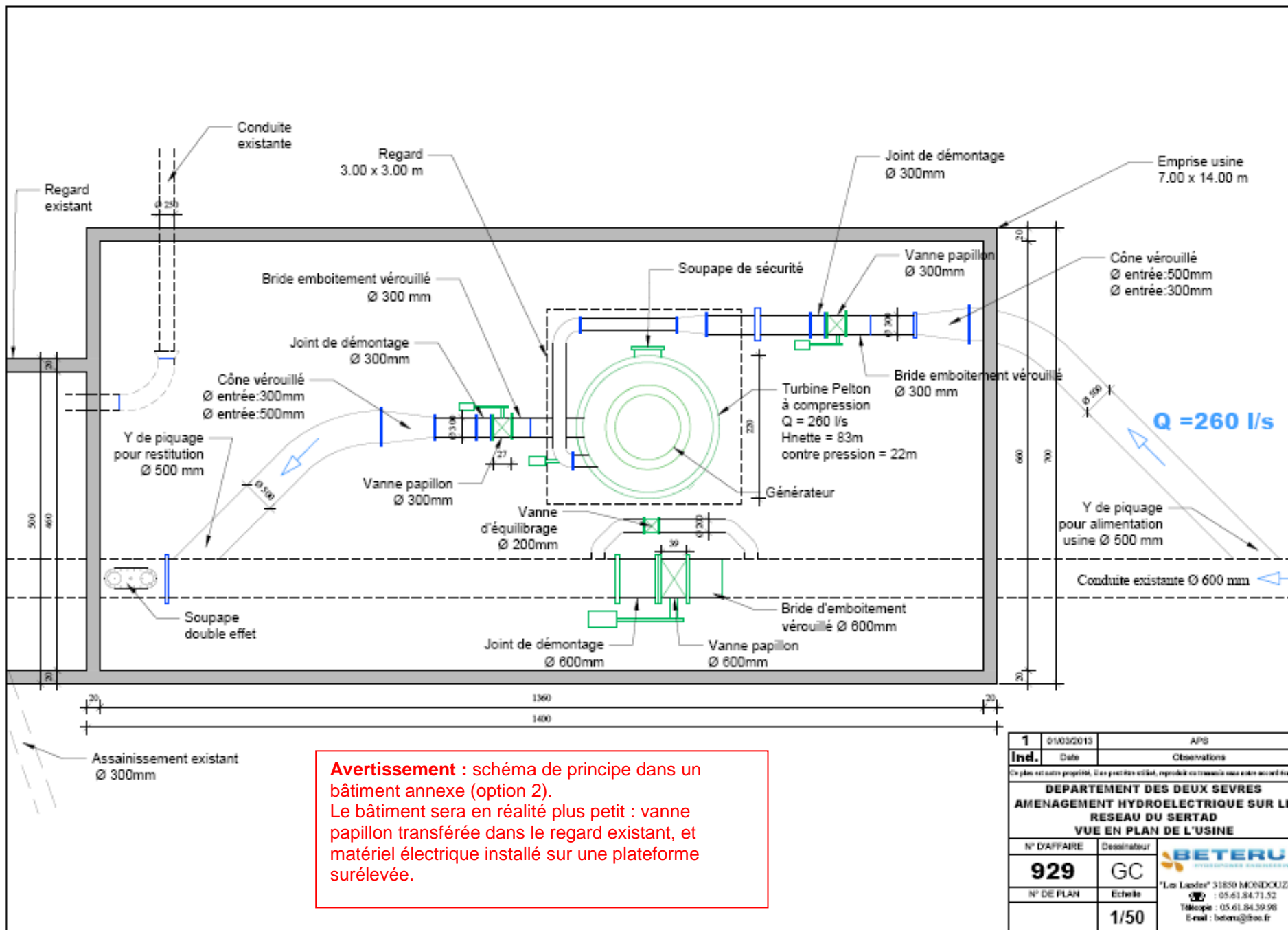
Prise de vue effectuée le long de la clôture



Option 2 :  
bâtiment érigé  
à côté du  
regard

Option 1 :  
regard actuel  
qui sera  
surélevé

# Annexe 4 : plan du projet



**Avertissement :** schéma de principe dans un bâtiment annexe (option 2).  
 Le bâtiment sera en réalité plus petit : vanne papillon transférée dans le regard existant, et matériel électrique installé sur une plateforme surélevée.

1	01/03/2015	APS
<b>Ind.</b>	Date	Observations
Ce plan est votre propriété. Il ne peut être copié, reproduit ou transmis sans votre accord écrit.		
<b>DEPARTEMENT DES DEUX SEVRES          AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE SUR LE          RESEAU DU SERTAD          VUE EN PLAN DE L'USINE</b>		
N° D'AFFAIRE	Dessinateur	<b>BETERU</b> HYDROELECTRIC ENGINEERING
<b>929</b>	GC	
N° DE PLAN	Echelle	"Les Lardes" 31850 MONDOUZIL : 05.61.84.71.52 Télécopie : 05.61.84.39.98 E-mail : beteru@btae.fr
	<b>1/50</b>	

## Annexe 5 : plan des abords

### 5.1 : plan des abords



Source Géoportail non datée



## 5.2 : plan des abords avec la proximité de la Sèvre Niortaise



Source Géoportail non datée

### 5.3 : plans des abords avec les parcelles cadastrales



5.4 Extrait du dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique

SERTAD – SMPAEP - Captage de la Corbélière - Cne d'Azay-le-Brûlé (79)  
Révision des périmètres de protection - Avis hydrogéologique

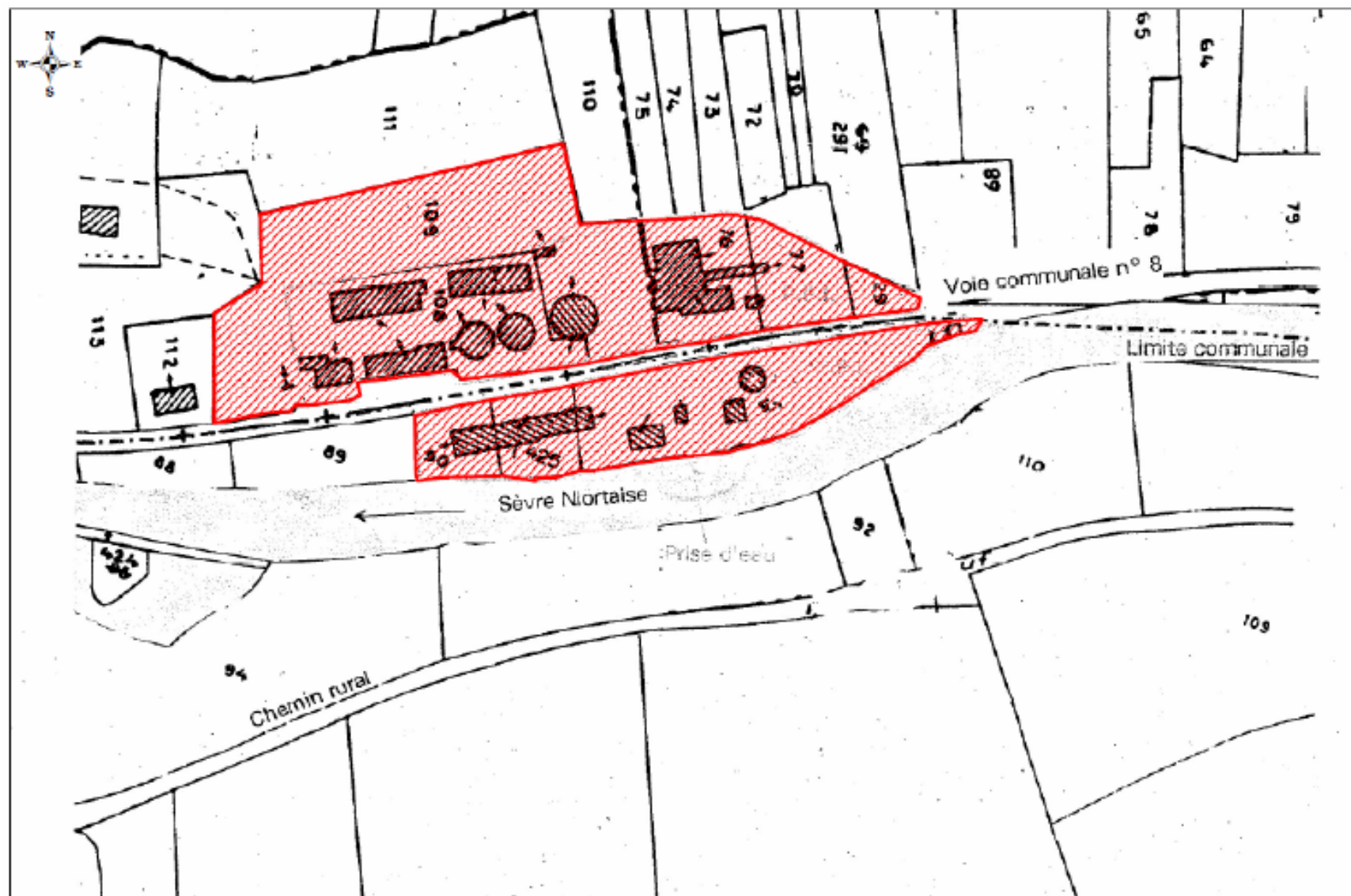


Fig. 7 - Définition du périmètre de protection immédiate de la prise d'eau de la Corbélière

## Annexe 6 : complément à l'auto-évaluation

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

#### **Réponse :**

Nous estimons que l'étude d'impact doit se limiter aux 4 mois de travaux dans le périmètre protection immédiate du captage des eaux de la Sèvre.

Au moment du chantier, il existera un risque de pollution accidentelle du réseau hydrographique ou du sol par déversement d'huile, de lubrifiants, de carburants des engins utilisés.

SÉOLIS PROD impose aux entreprises qui effectuent les travaux de prendre toutes les dispositions visant à prévenir les risques de pollution du sol et des eaux superficielles et souterraines.

Il sera inscrit aux cahiers des entreprises réalisant les travaux les clauses suivantes :

- interdiction du stockage d'huiles, de lubrifiants et de carburant, autre que dans les réservoirs des véhicules,
- l'interdiction de tout rejet de quelques natures qu'il soit,
- l'obligation de récupérer tous les déchets issus du chantier,
- obligation à tout le personnel de suivre une séance de sensibilisation avant de démarrer le chantier.

Malgré toute ces précautions, en cas d'incident et de souillure des sols (hydrocarbures, bitume, huiles, ...) les mesures suivantes s'appliqueront :

- prévenir immédiatement l'exploitant du prélèvement d'eau,
- arrêter la fuite et évacuer l'engin objet de la fuite,
- épandre du produit absorbant ou de l'argile absorbante du type montmorillonite sur la surface souillée et décaper le plus rapidement possible la partie polluée,
- placer les matériaux décapés dans des récipients étanches (fût ou benne selon le volume concerné),
- évacuer vers des sites de traitement appropriés les produits recueillis.

D'autres mesures préventives supplémentaires seront imposées :

- interdiction d'utilisation de produits polluants pour les milieux aquatiques.
- obligation de ranger à l'extérieur du PPRI tous les véhicules et engins de chantier à moteur thermiques, en l'absence de personnel (pause de midi, soir, week-end et fériés).

La Société SÉOLIS PROD est une filiale à 100% de la société SÉOLIS, qui est certifiée pour l'ensemble de ses activités par l'AFAQ dans les domaines suivants :

- Qualité ISO 9001,
- Sécurité ILO OSH
- Environnement ISO 14 001.

Le chantier sera surveillé par un ingénieur sécurité environnement de la société SÉOLIS, qui veillera à l'application de toutes les règles ci-dessus.